

Jean CASTEX
Monsieur le 1^{er} Ministre,
Cabinet du Premier Ministre
Hôtel Matignon - 57 rue de Varenne
75700 Paris

Bruno LEMAIRE
Monsieur le Ministre de l'économie, des
finances et de la relance
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Alain GRISET
Ministre Délégué Chargé Des Petites Et
Moyennes Entreprises
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Service Économie

AV/GB/FD/KM

Objet :

Réouverture des commerces qualifiés de non essentiels

Loos,
le 7 novembre 2020

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre de l'Économie,
Monsieur le Ministre Délégué,

Pour faire suite à l'interdiction d'ouverture des commerces dits « non essentiels », les commerçants concernés et nous-mêmes souhaitons vous exposer ce qui suit.

Depuis leur réouverture, après le confinement du mois de mars, les commerçants Loossois se sont montrés exemplaires et vertueux.

Ils ont mis en place des protocoles très précis et appliqué avec beaucoup de sérieux les gestes barrières et précautions sanitaires afin de ne pas être vecteur de propagation du virus.

À la suite du premier épisode « Covid 19 », les strictes mesures suivantes ont été instaurées :

- Limitation du nombre de personnes dans les magasins et/ou travail sur rdv.
- Distanciation par le marquage au sol,
- Masques pour le commerçant, les vendeuses et les clients,
- Gel à disposition du personnel et des clients,
- Désinfection entre chaque client si nécessaire,
- Campagne d'affichage des règles sanitaires.

Par leur proximité géographique auprès de leur clientèle, nos commerçants de proximité participent activement à la non propagation du Coronavirus en évitant à la population des déplacements périphériques vers les lieux de promiscuité.

Aucun « cluster » n'a eu pour origine les commerces de proximité.

Il en va de même pour le marché dominical où la municipalité a :

- mis en place un circuit et « ceinturé » le marché,
- espacé les étals,
- instauré un comptage d'affluence afin de réguler les entrées,
- tenu du gel et des masques à disposition des visiteurs aux entrées,
- affiché les arrêtés de la Préfecture et du Maire,
- affiché le rappel des consignes sanitaires,
- systématisé la présence de la police municipale et de deux agents territoriaux, pendant toute la durée du marché depuis fin mars 2020.

Les commerçants non sédentaires :

- portent le masque et/ou une visière,
- mettent également du gel à disposition de leurs clients,
- désinfectent régulièrement leurs mains et leur étal.

Aussi, et de la même façon que les commerçants sédentaires, ils participent activement à la non propagation du virus par la proximité géographique de la clientèle de centre-ville en lui évitant des déplacements extérieurs dans des lieux de regroupement (hypermarchés).

Commerçants du centre-ville et du marché, se sont conformés à toutes les demandes et dispositions « anti Covid » : ont fait de la pédagogie, ont investi en matériel pour participer activement à la lutte contre la propagation du virus.

Dans ce contexte, la fermeture des commerces dits non essentiels est vécue comme inéquitable au vu du comportement responsable des commerçants, et pourrait pour beaucoup d'entre eux, porter un coup fatal à la pérennité de leur affaire.

Notre municipalité n'adoptera pas d'attitude contra-legem. Nous préférons alimenter votre réflexion, en vue de l'ouverture adaptée des commerces qualifiés de non essentiels.

Nous proposons pour ce faire, un protocole sanitaire renforcé, applicable très pragmatiquement et simplement dans les commerces de proximité dit « non essentiels » :

- L'accueil client par client et l'accompagnement individualisé de celui-ci à la place qui lui est destinée,
- Le paiement obligatoirement par carte bleue,
- La désinfection régulière de leur espace de vente et de leur marchandise,
- Le contrôle du respect de ces mesures sanitaires barrières par nos policiers municipaux.

Quelques exemples concrets :

les coiffeurs.es :

- reçoivent uniquement sur RDV et doivent disposer de 10m2 par client,
- ¼ d'heure de battement entre deux rdv afin de désinfecter entre chaque client,
- Les clients ne doivent pas se croiser,
- accueil à l'entrée avec du gel hydroalcoolique pressé sur leurs mains.
- Conduite du client à la place qui lui est réservée,
- masque obligatoire pour le client,
- masque et visière obligatoires pour l'artisan,
- Désinfection de tout le matériel entre chaque passage.
- Paiement par carte bleue.

Les esthéticiennes,

- Même protocole que le coiffeur
- Les clientes ne se croisent pas, elles sont dirigées directement en cabine isolée.

Les toiletteurs.es,

- Accueil d'un animal à la fois (sur RDV) avec battement d'un quart d'heure entre chaque passage de clients pour ne pas qu'ils se croisent.
- Port du masque et de la visière pour le/la toiletteur.se,
- Dépôt de l'animal à la porte du commerce, sauf si achat alimentaires ou accessoires,
- Paiement par carte bleue.

Les librairies

- La librairie de quartier n'a pas la possibilité de créer une e-boutique du type Amazon, Fnac, Furet...
- Mais peut, en respectant le protocole sanitaire renforcé, laisser entrer un client à la fois et lui présenter les livres afin que celui-ci ne les touche pas.
- La Belgique a opté pour le maintien de l'ouverture des libraires afin de ne pas encourager les ventes sur les grandes plateformes.
- Le libraire respecterait les mêmes précautions sanitaires que les autres commerçants.
- Paiement carte bleue, etc...
- *La lecture nourrit l'âme, comme le pain nourrit le corps.* Antoine Albalat - Le travail du style (1909)

Prêt-à-porter et chaussures

- Accueil d'un seul client à la fois dans le magasin ;
- Accompagnement personnalisé ;
- Essayage possible mais avec désinfection systématique, et mise de côté pour 24h00 du vêtement essayé.

Pour ces raisons, et parce que nous encouragerons et contrôlerons les comportements responsables nous vous demandons d'autoriser la réouverture de tous les commerces de détail, dès que possible. Nous pensons que la proximité du commerce de détail est essentielle en période de confinement pour éviter les déplacements de la population et ainsi limiter le risque de propagation du Covid 19.

Nous sommes disposés à participer à tout groupe de réflexion « pragmatique » susceptible d'adapter les protocoles sanitaires aux commerces de détail, afin d'assurer leur ouverture dans des conditions de nature à préserver la santé de chacun d'entre nous.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre, Monsieur le Ministre Délégué, l'expression de notre haute considération.



Gauthier Bruinen
Adjoint au Maire
Chargé du commerce

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Bruinen".



Anne Voituriez
Maire de Loos

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Voituriez".